



Fiche 26

Quels sont mes droits et devoir en CFA?

Vous devez suivre les cours avec assiduité et respecter le règlement intérieur.

- **ASSIDUITE OBLIGATOIRE AUX COURS**

Vous êtes tenu de suivre les cours au CFA avec assiduité. Seuls les apprentis handicapés peuvent bénéficier d'aménagements éventuels. Votre employeur peut vérifier votre présence aux cours.

- **CÔTE DISCIPLINE**

La discipline dans un CFA est la même que dans un établissement scolaire traditionnel et vous êtes tenu de respecter le règlement intérieur.



Il est totalement interdit de fumer dans les enceintes (bâtiments et espaces non couverts) des établissements d'enseignement et de formation (écoles, collèges, lycées), ainsi que dans les CFA. Cette interdiction s'applique aux personnels comme aux élèves. Aucun espace réservé aux fumeurs ne peut, en outre, être aménagé au sein de ce type d'établissements.

- **CÔTE VACANCES**

En tant qu'apprenti, vous avez droit à des congés payés. Vos cinq semaines de congé valent pour la globalité de votre formation (temps entreprise+ temps au CFA). Si votre CFA ferme, par exemple, pendant deux mois, vous êtes tenu pendant cette période de travailler à temps complet chez votre employeur, sauf, naturellement, pendant le temps de vos vacances légales. A l'inverse, votre employeur n'a pas le droit de vous mettre en vacances pendant les périodes où vous devez suivre des cours au CFA.

